

adopté

SENAT

le 13 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et documents connexes, signés à Tunis le 25 avril 1976.

Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 31 et 84 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et documents connexes, signés à Tunis le 25 avril 1976, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 31 (1977-1978), Sénat.